

Avis n° 2022/04
relatif à l'accréditation de
l'ITEEM de Centrale Lille Institut
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Centrale Lille Institut ITEEM
Sigle :	ITEEM
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Lille
Site de l'école :	Villeneuve d'Ascq

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2019/03-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NE (nouvel établissement, première accréditation) :

Transformation du Département Génie industriel et entrepreneurial de l'Ecole Centrale de Lille en école interne de Centrale Lille Institut

Catégorie HP (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'ITEEM de Centrale Lille Institut en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site de Villeneuve d'Ascq

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'ITEEM de Centrale Lille Institut ;
- Vu le rapport établi par Jean-Yves KOCH (membre de la CTI et rapporteur principal), Pascal BIDAN (membre de la CTI et co-rapporteur) et Philippe COSSERON (expert auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 avril 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'ITEEM de Centrale Lille Institut <i>(en remplacement de la spécialité génie industriel et entrepreneurial de l'école centrale de Lille)</i>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	restreinte

La Commission prend acte de la création de l'école interne ITEEM de Centrale Lille Institut conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 novembre 2019 et du décret n° 2019-1075 du 21 octobre 2019.

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à un plan d'actions portant sur la formalisation de la stratégie et la mise en œuvre du pilotage d'une école interne. Ce document est à transmettre le **14 octobre 2022**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur les recommandations et sur l'avancement du plan d'actions suite à injonction. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, à l'adresse et selon les modalités indiquées au paragraphe *supra*.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour Centrale Lille Institut :

- Veiller à ce que l'ITEEM affine sa stratégie en cohérence avec celle de Centrale Lille Institut et dispose des capacités et moyens lui permettant de déterminer et conduire sa stratégie propre d'école interne, en s'assurant de l'attractivité de sa formation et de sa marque.

Pour l'école :

- Avec l'aide du conseil d'école expliciter les objectifs et affiner la stratégie afin d'assurer un meilleur pilotage, de permettre une plus forte valorisation/communication nationale ;
- Proposer un plan de croissance des effectifs en conséquence du décret de 2019 ;
- Identifier les enseignants et les enseignants-chercheurs permanents de l'ITEEM en respectant les règles des données certifiées de la CTI ;
- Faire aboutir la démarche compétence en faisant valider la fiche RNCP auprès de France Compétences ;
- Poursuivre la démarche Qualité ;
- Veiller à la qualité du recrutement et en conséquence au taux d'échec ;
- Préciser la gestion budgétaire et les indicateurs ;
- Mettre en place un Conseil de perfectionnement ;
- S'appuyer sur les partenariats SKEMA BS et sur les projets de recherche des laboratoires de Centrale Lille Institut pour attirer des candidats de valeur ;
- Développer les opportunités de ressources propres (fonds de dotation, ...).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'ITEEM de Centrale Lille Institut	2022	2024-2025

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 avril 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 17 mai 2022

La présidente
Elisabeth CRÉPON

